

Objet initial : partage de documentations juridiques et échanges réguliers par visio-conférence

Comme suite à la visio-conférence de mercredi 17 novembre 2021, je vous transmets un compte rendu de nos échanges.

20 académies m'ont fait un retour pour me dire leur intérêt sur le projet.

La visio-conférence a permis d'avancer sur le projet d'échange de documentations juridiques entre services académiques. Elle a permis de faire ressortir d'autres propositions : des échanges mensuels entre académies par visio-conférences sont validés (II) et des idées à murir ressortent également ; il s'agit de l'idée d'un forum en ligne ou encore l'idée de formations internes aux services juridiques académiques par visio-conférence (III).

I. Sur le partage de documentations juridiques entre services juridiques académiques

A. Sur la finalité

Les services juridiques académiques volontaires mettent en commun leurs documentations juridiques (circulaire, FAQ, boîte à outils, vade-mecum etc...) afin qu'elles soient exploitées par chacun, selon ses convenances.

En revanche, elles seront exploitées uniquement en interne aux services de l'Éducation nationale (à l'exception des circulaires) : pas de diffusion sur internet ; diffusion possible par courriels internes à l'Éducation nationale ou par intranet.

Les documentations pourront être exploitées telles quelles, avec l'indication de l'académie d'origine ou si les documentations servent de base à produire une autre documentation, l'académie d'origine sera citée.

B. Sur les modalités

- Nous partons du principe d'un échange sur le site *Tribu* accessible par le portail *Arena*.
- Les académies qui souhaitent y participer m'envoient les adresses électroniques des personnels qui souhaitent accéder à l'espace (invitation à accéder à l'espace nommé « *Droit de l'Éducation nationale* »). Cet espace est administré par Mme Agnès DELPEYROUX, chargée du conseil et du contentieux et moi-même (DAJ de l'académie de Toulouse).
- Les académies qui souhaitent y participer m'envoient, dès que possible, les fichiers qu'elles souhaitent déposer avec les informations suivantes : responsable de la documentation, objet, correspondance de cet objet sur le plan de classement de la LIJ, date de mise à jour.
- Je me charge de vous ouvrir les accès sur Tribu et dans un premier temps, je téléverse la totalité des documents afin d'assurer la cohérence des versements initiaux.
- Un fichier Excel disponible sur l'espace recense l'ensemble des productions.
- Par la suite, on pourra envisager que chacun verse directement ses productions sur Tribu en respectant les consignes communes.

C. Sur les contenus :

- Vous devez me transmettre vos documents en 2 versions : une version pdf et une version doc.
- La documentation concerne les domaines des services juridiques académiques : circulaires, FAQ, boîtes à outils, vade-mecum etc...
- Ces documents ne doivent contenir aucune donnée personnelle au sens du RGPD et ils ne doivent pas être protégés du point de vue des droits d'auteur.

D. Échanges sur ce projet :

A l'occasion des échanges, certains points ont été signalés.

- L'utilité d'exploiter le plan de classement de la LIJ est retenue (M. VELU – GUYANE).
- Est émise la suggestion de faire valider la documentation versée par chaque académie (M. NOVOTNY - ORLEANS-TOUR).

Une telle proposition exige de créer un comité de lecteurs chargé de valider les contenus. Ce dispositif est envisageable. Il justifierait que des personnels volontaires s'investissent. En l'état, ce n'est pas souhaitable : l'objectif

est de mettre en place un dispositif simple de partage qui n'exige pas de temps de travail supplémentaire. Cela peut être une perspective très intéressante.

- Est soulevée, de manière corollaire, la question des erreurs sur les productions versées sur l'espace commun (Mme Pascale FOULONGANI – MARTINIQUE) : si une académie constate des erreurs dans la documentation versée par telle ou telle académie, le mieux sera de faire un retour rapide à cette académie.

- A été écartée la proposition de verser des jurisprudences car nous disposons d'outils très bien faits produits par le ministère (CIDJ info, LIJ en particulier). Dans un premier temps, le besoin de partager la documentation des services académiques apparaît le plus criant. On pourra en rediscuter (cf. propositions de partager des jugements « locaux » ou des mémoires en défense).

- Nous ferons un point en janvier 2021 sur l'avancement de ce projet : les étapes attendues sont la **transmission des courriels des académies et la transmission des fichiers que vous souhaitez partager**.

II. Sur des échanges mensuels par visio-conférence entre personnels des services juridiques

A. Ce qui est retenu

Est retenue la proposition d'un échange entre personnels des services juridiques par visio-conférence de 2h minimum chaque mois, sur un ordre du jour qui pourra comprendre un sujet d'actualité, un échange d'expérience ou une thématique prégnante de l'institution, selon un calendrier annuel.

Tous les personnels désignés par le chef du service académique pourront y participer.

On commencera en janvier 2022, selon un calendrier que je vous soumettrai. On utilisera le même dispositif de visio-conférence (« visio-agents.education »).

B. Sur les échanges

M. Pierre VELU (GUYANE) a suggéré d'aborder notamment des contentieux locaux auxquels nous pouvions être confrontés les uns ou les autres.

Mme Beatrice PENIN (Nantes) a abordé l'idée d'échanges de pratiques qui ne demandent pas beaucoup de temps de préparation. Elle a donné pour exemple le champ de la médiation par exemple (en référence au courriel envoyé ce jour par M. le DAJ du MENJS et du MESRI).

J'ai abordé la question de la pratique des transactions en matière d'accident de service, d'accident scolaire, etc...).

NB : l'entrée en matière pourrait consister en une revue des derniers jugements et arrêts importants parus récemment.

Les thèmes seraient choisis entre nous.

III. Sur les autres idées émises

A. Sur la suggestion d'un forum

M. Pierre VELU (GUYANE) soumet la proposition d'un forum intranet, à l'instar de ce que font les collègues DPD et les collègues chargés du conseil et du contrôle de légalité.

Deux pistes envisagées : le ministère pourrait être sollicité pour savoir s'il est prêt à mettre en place un tel forum. De même, un participant signale que les DPD ont mis en place un tel forum ; leur attache permettrait de connaître les modalités de ce forum.

Mme Marie CHAMOSSET (GRENOBLE) signale que cette idée a été formulée dans le cadre de l'association AJIR.

Cette idée mérite d'être mûrie. Nous prendrons l'attache de l'association AJIR.

NB : contrairement à ce que j'ai pu dire, M. VERGELY n'est pas dans la liste de diffusion. Comme convenu, je vais lui en parler.

B. Sur la suggestion de visio-conférences destinées à se former entre nous

J'ai soumis l'idée que les personnels des services juridiques académiques rompus à l'exercice des formations proposent eux-mêmes des formations à distance à destination des personnels des services académiques, dans nos domaines de compétence (protection des agents, répression disciplinaire des agents publics, répression disciplinaire des élèves, délégations de signature, contentieux etc...).

Mme Marie CHAMOSSET (GRENOBLE) indique que cette idée a été émise dans le cadre de l'association AJIR. Elle soumet l'idée de formations, sur une ou deux heures.

Je n'exclus pas la proposition de formations, sur une ou plusieurs demi-journées.

Le projet est peut-être en cours avec l'association Ajir.
De même, il convient de ne pas empiéter sur les projets du ministère initiés récemment.

C. Sur un retour de la formation organisée par l'IH2EF, en partenariat avec l'association AJIR

M. Pierre VELU (GUYANE) souhaitait savoir si un retour pouvait être fait sur la formation de l'IH2EF, d'octobre 2021, du point de vue des organisateurs.

En tant qu'intervenants, Mme Marie CHAMOSSET (GRENOBLE), M. Philippe CHATENET (DIJON) et moi-même faisons un retour informel : interventions très intéressantes de type séminaire (recteur, IG, collègues des services juridiques académiques ou ministériels etc...), stagiaires qui ont montré de l'intérêt aux cas pratiques, frustration des participants de ne pas avoir eu assez de temps pour échanger sur leurs problématiques et nouer des contacts etc... Un bilan est programmé prochainement par l'IH2EF avec les pilotes du dispositif (association AJIR) et les intervenants des services juridiques.

Le mieux serait que les pilotes du dispositif fassent eux-mêmes un retour.

Ce sujet fera en tout état de cause l'objet d'un retour.

1. POUR RESUMER, nous sommes tombés d'accord (par consensus) :

- sur le principe d'un partage de la documentation juridique, sur Tribu,
- sur le principe d'échanges entre personnels des services juridiques, par visio-conférences, tous les mois, si possible. Je vous soumettrai un planning.

2. LES PERSPECTIVES SONT LES SUIVANTES :

- **PROCHAINE REUNION ET PLANNING ANNUEL** : pour la prochaine réunion, je vous propose **le mercredi 19 janvier 2021 à 14h10, pour une session de 2 heures maximum.**

Si vous avez des idées de thématiques, je vous invite à les faire partager, en répondant à tous par courriel. On arrêtera le contenu de la visio-conférence quelques jours avant.

Je vous enverrai un projet de planning pour le reste de l'année.

Comme je n'ai pas plus de légitimité qu'un autre, on pourra discuter ensemble de l'organisation de nos échanges, si cette initiative devenait pérenne.

- **POUR LA DOCUMENTATION JURIDIQUE : N'oubliez pas d'envoyer vos adresses ELECTRONIQUES et VOS PRODUCTIONS (j'ai reçu les adresses électroniques d'Orléans-Tours. Merci chers collègues !).**

Mahfoud LALAOUI
Directeur des affaires juridiques
du rectorat de l'académie de Toulouse

De : Lalaoui Mahfoud

Envoyé : dimanche 17 octobre 2021 11:26

À : 'yann.buttner@ac-aix-marseille.fr' <yann.buttner@ac-aix-marseille.fr>; 'sylvie.gosset@ac-amiens.fr' <sylvie.gosset@ac-amiens.fr>; 'sylvie.bourquin@ac-besancon.fr' <sylvie.bourquin@ac-besancon.fr>; 'thierry.lavigne@ac-bordeaux.fr' <thierry.lavigne@ac-bordeaux.fr>; 'marie-antoine.tareau@ac-clermont.fr' <marie-antoine.tareau@ac-clermont.fr>; 'louis.orsini@ac-corse.fr' <louis.orsini@ac-corse.fr>; 'philippe.chatenet@ac-dijon.fr' <philippe.chatenet@ac-dijon.fr>; 'marie.chamosset@ac-grenoble.fr' <marie.chamosset@ac-grenoble.fr>; 'rolande.tarlet@ac-guadeloupe.fr' <rolande.tarlet@ac-guadeloupe.fr>; 'pierre-marie.velu@ac-guyane.fr' <pierre-marie.velu@ac-guyane.fr>; 'sandrine.willot@ac-lille.fr' <sandrine.willot@ac-lille.fr>; 'etienne.leflaive@ac-limoges.fr' <etienne.leflaive@ac-limoges.fr>; 'agnes.morau@ac-lyon.fr' <agnes.morau@ac-lyon.fr>; 'pascale.foulongani@ac-martinique.fr' <pascale.foulongani@ac-martinique.fr>; 'dorothee.sentenac@ac-montpellier.fr' <dorothee.sentenac@ac-montpellier.fr>; 'caroline.vasson@ac-nancy-metz.fr' <caroline.vasson@ac-nancy-metz.fr>; 'beatrice.penin@ac-nantes.fr' <beatrice.penin@ac-nantes.fr>; 'didier.puech@ac-nice.fr' <didier.puech@ac-nice.fr>; 'anabelle.aries@ac-normandie.fr' <anabelle.aries@ac-normandie.fr>; 'francoise.bonnet-de-larbogne@ac-noumea.nc' <francoise.bonnet-de-larbogne@ac-noumea.nc>; 'stephanie.henry@ac-orleans-tours.fr' <stephanie.henry@ac-orleans-tours.fr>; 'benoit.gelineau@ac-paris.fr' <benoit.gelineau@ac-paris.fr>; 'christophe.connan@ac-poitiers.fr' <christophe.connan@ac-poitiers.fr>; 'elise.hermoso@ac-polynesie.pf' <elise.hermoso@ac-polynesie.pf>; 'thierry.bonenfant@ac-rennes.fr' <thierry.bonenfant@ac-rennes.fr>; 'frederique.cadet@ac-reunion.fr' <frederique.cadet@ac-reunion.fr>; 'corinne.schmitt1@ac-strasbourg.fr' <corinne.schmitt1@ac-strasbourg.fr>; 'jean-luc.romain@ac-strasbourg.fr' <jean-luc.romain@ac-strasbourg.fr>; 'isabelle.renard@ac-creteil.fr' <isabelle.renard@ac-creteil.fr>; 'aude.mobillion@ac-reims.fr' <aude.mobillion@ac-reims.fr>; 'robert.novotny@ac-orleans-tours.fr' <robert.novotny@ac-orleans-tours.fr>

Cc : 'FREDERIQUE VERGNES' <frederique.vergnes@education.gouv.fr>; MORELLE CAROLE <Carole.Morelle@ac-toulouse.fr>; 'daj1@ac-toulouse.fr' <daj1@ac-toulouse.fr>; 'daj3@ac-toulouse.fr' <daj3@ac-toulouse.fr>; 'daj4@ac-toulouse.fr' <daj4@ac-toulouse.fr>; 'daj5@ac-toulouse.fr' <daj5@ac-toulouse.fr>; 'secretariat-daj@ac-toulouse.fr' <secretariat-daj@ac-toulouse.fr>

Objet : organisation d'une visio-conférence (mercredi 17 novembre 2021 sur visio-agents)- mise en commun d'outils de conseil juridique (services académiques) + propositions de visio-conférences

A Mmes et MM. les chefs de services juridiques

Copie à M. le DAJ du MENJS, à l'attention de Mme la responsable du Centre d'information et de documentation juridique [CIDJ]

Bonjour à tous,

Je fais un premier point sur l'organisation de la visio-conférence qui abordera la mise en commun d'outils de conseil et l'éventualité d'autres mutualisations et d'autres échanges.

1. Nous sommes, à ce jour, **18 académies** à y participer. Si d'autres académies souhaitent se joindre à cette réunion à distance, ils peuvent toujours le faire (je suis désolé pour les collègues de Papeete et de Nouméa ; l'horaire choisie ne peut pas leur convenir, à moins de se connecter à minuit ou 2h du soir. Je ferai un retour écrit à tous à l'issue de la réunion et je reste à votre disposition pour toute suggestion).

2. Je vous propose donc la date du **MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021 à 14h10**.

3. Pour l'outil de visio-conférence, nous allons utiliser un outil national qui devrait convenir à tout le monde : **VISIO AGENTS** (<https://visio-agents.education.fr/home> (outils qui s'inscrit dans la liste des applications de l'Education nationale : <https://apps.education.fr/>). Le lien est le suivant : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/7053/creator/7300/hash/86bdcfb5692abbcecfb321e2471d93d8cf13d3fa4>

Rendez-vous donc au 17 novembre, 5 minutes avant le début de la réunion afin de commencer à l'heure et vous libérer à l'heure.

Bien à vous,

Mahfoud LALAOUI

Directeur des affaires juridiques

Direction des affaires juridiques
Pôle des transformations des territoires et des services transverses
Secrétariat Général
Rectorat de l'académie de Toulouse

Mahfoud.Lalaoui@ac-toulouse.fr

daj@ac-toulouse.fr

Tel : 05 36 25 75 08

Adresse postale : Rectorat de l'académie de Toulouse - CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4

Adresse géographique : Rectorat de l'académie de Toulouse - 75 rue Saint Roch, 31400 Toulouse

Si ce message vous parvient en dehors des heures de travail, il ne requiert pas une réponse immédiate.

De : Lalaoui Mahfoud

Envoyé : samedi 2 octobre 2021 12:29

À : 'yann.buttner@ac-aix-marseille.fr' <yann.buttner@ac-aix-marseille.fr>; 'sylvie.gosset@ac-amiens.fr' <sylvie.gosset@ac-amiens.fr>; 'sylvie.bourquin@ac-besancon.fr' <sylvie.bourquin@ac-besancon.fr>; 'thierry.lavigne@ac-bordeaux.fr' <thierry.lavigne@ac-bordeaux.fr>; 'marie-antoine.tareau@ac-clermont.fr' <marie-antoine.tareau@ac-clermont.fr>; 'louis.orsini@ac-corse.fr' <louis.orsini@ac-corse.fr>; 'philippe.chatenet@ac-dijon.fr' <philippe.chatenet@ac-dijon.fr>; 'marie.chamosset@ac-grenoble.fr' <marie.chamosset@ac-grenoble.fr>; 'rolande.tarlet@ac-guadeloupe.fr' <rolande.tarlet@ac-guadeloupe.fr>; 'pierre-marie.velu@ac-guyane.fr' <pierre-marie.velu@ac-guyane.fr>; 'sandrine.willot@ac-lille.fr' <sandrine.willot@ac-lille.fr>; 'etienne.leflaive@ac-limoges.fr' <etienne.leflaive@ac-limoges.fr>; 'agnes.moraux@ac-lyon.fr' <agnes.moraux@ac-lyon.fr>; 'pascale.foulongani@ac-martinique.fr' <pascale.foulongani@ac-martinique.fr>; 'dorothee.sentenac@ac-montpellier.fr' <dorothee.sentenac@ac-montpellier.fr>; 'caroline.vasson@ac-nancy-metz.fr' <caroline.vasson@ac-nancy-metz.fr>; 'beatrice.penin@ac-nantes.fr' <beatrice.penin@ac-nantes.fr>; 'didier.puech@ac-nice.fr' <didier.puech@ac-nice.fr>; 'anabelle.aries@ac-normandie.fr' <anabelle.aries@ac-normandie.fr>; 'francoise.bonnet-de-larbogne@ac-noumea.nc' <francoise.bonnet-de-larbogne@ac-noumea.nc>; 'stephanie.henry@ac-orleans-tours.fr' <stephanie.henry@ac-orleans-tours.fr>; 'benoit.gelineau@ac-paris.fr' <benoit.gelineau@ac-paris.fr>; 'christophe.connan@ac-poitiers.fr' <christophe.connan@ac-poitiers.fr>; 'elise.hermoso@ac-polynesie.pf' <elise.hermoso@ac-polynesie.pf>; 'thierry.bonenfant@ac-rennes.fr' <thierry.bonenfant@ac-rennes.fr>; 'frederique.cadet@ac-reunion.fr' <frederique.cadet@ac-reunion.fr>; 'corinne.schmitt1@ac-strasbourg.fr' <corinne.schmitt1@ac-strasbourg.fr>; 'jean-luc.romain@ac-strasbourg.fr' <jean-luc.romain@ac-strasbourg.fr>; 'isabelle.renard@ac-creteil.fr' <isabelle.renard@ac-creteil.fr>; 'aude.mobillion@ac-reims.fr' <aude.mobillion@ac-reims.fr>; 'robert.novotny@ac-orleans-tours.fr' <robert.novotny@ac-orleans-tours.fr>
Cc : 'FREDERIQUE VERGNES' <frederique.vergnés@education.gouv.fr>; MORELLE CAROLE <Carole.Morelle@ac-toulouse.fr>; 'daj1@ac-toulouse.fr' <daj1@ac-toulouse.fr>; 'daj3@ac-toulouse.fr' <daj3@ac-toulouse.fr>; 'daj4@ac-toulouse.fr' <daj4@ac-toulouse.fr>; 'daj5@ac-toulouse.fr' <daj5@ac-toulouse.fr>; 'secretariat-daj@ac-toulouse.fr' <secretariat-daj@ac-toulouse.fr>

Objet : organisation d'une visio-conférence - mise en commun d'outils de conseil juridique de type FAQ, vade-mecum et boîtes à outils à destination des établissements scolaires et des services académiques + propositions de visio-conférences

A Mmes et MM. les chefs de services juridiques

Copie à M. le DAJ du MENJS, à l'attention de Mme la responsable du Centre d'information et de documentation juridique [CIDJ]

Bonjour chères et chers collègues,

1. Je voulais vous proposer une visioconférence d'une heure, entre services juridiques rectoraux, pour échanger sur la question des outils de conseil juridique mis à disposition des établissements scolaires et des services académiques.

2. Les pistes envisagées seraient de mettre en commun nos outils de type FAQ, boîte à outils ou vade-mecum. Chaque académie exploiterait les outils des uns et des autres à sa convenance, en les modifiant si elle le souhaite (en exposant - évidemment- clairement l'origine de l'outil s'il est utilisé sans modification et avec sa date de mise à jour).

Pour illustration, le rectorat de l'académie de Toulouse met à disposition :

- un petit vade-mecum des procédures disciplinaires à destination des EPLE de l'académie (màj 2020),
- une boîte à outils RH (màj 2017) au bénéfice des chefs de bureaux et de chefs de services RH du rectorat, sur les thématiques suivantes : les procédures disciplinaires, le licenciement pour abandon de poste, le licenciement pour insuffisance professionnelle, la mutation d'office, la radiation fondée sur l'article L911-5 du code de l'éducation, le non-renouvellement de contrat etc... (dossiers « articles généraux » + « modèles » + « textes, jurisprudence, doctrine ») etc...

L'ordre du jour de cette visio-conférence est :

- d'apprécier la pertinence de cette proposition et
- de la mettre en œuvre si elle agréé certains d'entre vous, pendant cette année scolaire.

3. Si vous êtes intéressé pour participer à **cette visio-conférence d'1 heure** sur le sujet, je vous invite à renvoyer un courriel en répondant à tous.

Pour ceux que cela intéresse, nous pourrions programmer cette visio-conférence, via l'outil Starleaf, **le mercredi 17 novembre à 14h10 ou le mercredi 24 novembre 2021 à 14h10** (si nous sommes au moins 5 pour l'une de ces 2 dates). Vous pouvez évidemment désigner un collègue de votre service pour vous représenter. Pour ceux qui sont intéressés et qui ne peuvent y assister ou se faire représenter, je ferai un petit compte rendu.

4. Nous avons 2 autres propositions à vous faire :

- nous pourrions organiser tous les mois ou tous les 2 mois **une visio-conférence sur une thématique entre services académiques sur un sujet d'actualité, un échange d'expérience ou une thématique prégnante dans l'institution**, selon un calendrier annuel. On pourrait commencer à partir de janvier 2022.

- nous pourrions également examiner la possibilité de **partager, au sein des services juridiques académiques, les mémoires en défense et/ou jugements de manière systématisée** (notre collègue de Nantes, Mme Béatrice PENIN a fait état de son expérience lors de la dernière réunion, avec ses collègues de l'ouest), cf. pour ce sujet, avis de la CNIL : <https://www.legifrance.gouv.fr/cnil/id/CNILTEXT000017653503/>).

Bien cordialement,

Mahfoud LALAOUI
Directeur des affaires juridiques

Direction des affaires juridiques
Pôle des transformations des territoires et des services transverses
Secrétariat Général
Rectorat de l'académie de Toulouse

Mahfoud.Lalaoui@ac-toulouse.fr
daj@ac-toulouse.fr

Tel : 05 36 25 75 08

Adresse postale : Rectorat de l'académie de Toulouse - CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4

Adresse géographique : Rectorat de l'académie de Toulouse - 75 rue Saint Roch, 31400 Toulouse

Si ce message vous parvient en dehors des heures de travail, il ne requiert pas une réponse immédiate.